

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)
Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention conclue entre la Ville de Dijon et l'association les PEP 21 pour la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé des enfants en difficulté

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite-enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Projet Educatif Global a été adopté le 28 juin 2012 en conseil municipal. Une des 30 actions du PEG consiste proposer la mise en réseau des partenaires éducatifs et sociaux pour expérimenter la prise en charge individuelle des enfants en difficulté.

Une étude de préfiguration conduite en 2014 par le cabinet COMPAS-TIS montre la concentration de familles en fragilité dans des quartiers ne relevant pas de la Politique de la Ville.

Afin de contribuer, par l'éducation, à d'avantage de réussite scolaire, un accompagnement individualisé des enfants en difficulté sera proposé à partir de septembre 2016 dans des territoires de Dijon identifiés comme fragiles et situés en dehors des quartiers prioritaires des Grésilles et de Fontaine d'Ouche.

En prenant appui sur la méthodologie du Programme de Réussite Educative, l'accompagnement individualisé des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans de Dijon s'appuiera sur :

- deux équipes pluridisciplinaires « accompagnement individualisé de l'enfant en difficulté » réunissant les professionnels socio-éducatifs de deux territoires, l'un situé au nord de Dijon, constitué des IRIS Varennes Toison d'Or et Drapeau Clémenceau, l'autre situé au sud, constitué des IRIS Chevreul Parc, Bourroches Port du Canal et Université
- le travail d'un professionnel du champs social chargé des suivis individualisés des enfants, dit « référent de parcours ».

Pour la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé, il est proposé de passer une convention avec l'association « les PEP 21 », déjà en charge des suivis de parcours pour les quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

Signée pour la durée d'un an, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, la convention ci-jointe et ses annexes fixent les modalités de partenariat avec l'association pour la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé dont le coût, supporté par la Ville de Dijon, ne peut excéder 49 975€.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets de convention à conclure entre la Ville et l'association « les PEP 21 », annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son équilibre général ;
- 2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ